

AD

CAVSAN
Société à Responsabilité Limitée (à associé unique)
Au capital de 830.000 €
Siège Social : CAEN (14000)
2 rue du Général Moulin
RCS CAEN 842.503.500

PROCÈS VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2025

Le 17 novembre 2025 à 15 heures 30, Monsieur Mathias SANFAUTE, Associé Unique de la société CAVSAN, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION- TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société actuellement fixé à CAEN (14), 2 rue du Général Moulin à CAEN (14) 10 rue Saint Louis, à effet de ce jour.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION - MISE A JOUR DES STATUTS

Consécutivement à l'adoption de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de mettre à jour l'article 3 des statuts qui sera désormais rédigé ainsi :

Article 3 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

CAEN (14000)
10 rue Saint Louis

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION - POUVOIRS EN VUE DE
L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Monsieur Mathias SANFAUTE
Gérant